

Interpellation Raphaël Mahaim et consorts - Objectifs biodiversité 2020

Développement

Lors de la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique d'octobre dernier à Nagoya, les Etats ont fixé des objectifs biodiversité pour 2020. La Suisse est aussi tenue d'atteindre des objectifs. Pour mémoire, la Suisse n'avait alors atteint aucun des objectifs qui avaient été fixés pour 2010. Selon l'art. 78 de la Constitution fédérale, la protection de la nature et du patrimoine est de la compétence des cantons, la Confédération n'édicte que les principes généraux.

Dans le canton de Vaud, plusieurs démarches ont déjà été lancées dans le cadre de cette année de la biodiversité. Tout récemment, l'Etat a encore décerné des prix "biodiversité" à plusieurs communes particulièrement méritantes, ce dont on ne peut que se réjouir.

Dans ce contexte, et dans la perspective de la mise en œuvre des Objectifs biodiversité 2020 dans le canton de Vaud, nous remercions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles régions de notre canton jouent un rôle significatif (*hotspots*) en matière de biodiversité ?
2. Quelles dispositions (légales ou mesures de protection) le canton a-t-il prises jusqu'ici pour protéger ces régions importantes et quelles autres mesures ont été prises afin de conserver et renforcer la biodiversité du canton ?
3. Dans quels secteurs le gouvernement pense-t-il qu'il est nécessaire d'agir prioritairement dans notre canton dans la perspective des Objectifs biodiversité 2020 ?
4. Quelles prochaines étapes (légales ou mesures de protection) le gouvernement prévoit-il pour que notre canton atteigne les Objectifs biodiversité 2020 ?
5. Comment le Conseil d'Etat s'assurera-t-il que le financement de ces prochaines étapes sera garanti ?
6. De quel soutien de la Confédération le canton a-t-il besoin pour une mise en œuvre adéquate des Objectifs biodiversité 2020 ?

On signalera qu'une interpellation analogue a été déposée ou sera déposée dans la plupart des cantons romands et dans quelques cantons alémaniques.

Ne souhaite pas développer.

Pampigny, le 28 juin 2011.

(Signé) Raphaël Mahaim et 5 cosignataires